



Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ÉPIDÉMIOLOGIE NUTRITIONNELLE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET 3ème cycle

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2010-2011, un Diplôme d'Université d'épidémiologie nutritionnelle enseignement via internet.

1 - Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation les étudiants doivent être capable de :

- comprendre les problèmes d'épidémiologie nutritionnelle,
- faire une analyse critique de travaux réalisés dans ce domaine,
- mettre en œuvre et analyser une étude épidémiologique descriptive, analytique ou évaluative utilisant les outils spécifiques de la nutrition.

2 - Responsables

Responsable principal :

Docteur Bénédicte MERLE

I.S.P.E.D.

146 rue Léo Saignat

benedicte.merle@u-bordeaux.fr

Coreponsable :

Professeur Vincent RIGALLEAU

Hôpital Haut-Lévêque

Service Diabétologie-Nutrition

Avenue de Magellan

33604 PESSAC Cedex

05 57 65 60 78

vincent.rigalleau@chu-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **20** et le maximum à **100**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure une année universitaire et se déroule tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **100 heures**, l'enseignement s'effectue via internet.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site d'enseignement à distance,
- Disposer des logiciels de bureautique standard, au minimum un traitement de texte et un tableur.

Le programme des cours est le suivant :

- Méthodes d'enquêtes alimentaires utilisables en épidémiologie nutritionnelle,
- Mesures anthropométriques et biologiques,
- Description des variables nutritionnelles,
- Epidémiologie analytique : relations entre aliments / nutriments et état de santé,
- Elaboration de profils de consommateurs,
- Evaluation de l'impact d'interventions nutritionnelles,
- Exemple d'études épidémiologique analytique en nutrition,
- Nutrition et cancer.

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4 - Conditions d'inscriptions

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de la formation de l'enseignement

- les titulaires du D.U. de Méthodes et pratique en épidémiologie,
- les titulaires du Master 1 de Santé publique ou équivalent,
- les titulaires d'un titre équivalent à l'un de ces 2 diplômes.

Sur dérogation accordée par le responsable de l'enseignement, des professionnels justifiant d'au moins 1 an d'expérience dans le domaine de la santé publique peuvent être également être autorisés à s'inscrire.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : **650€/an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1250€/an**
- Reprise d'études financées : **1850€/an**

Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de **1 250€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé une session d'examen par an.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation selon les modalités suivantes :

- un devoir en contrôle continu au coefficient de 0,25
- un examen final sur table à Bordeaux au coefficient de 0,75

Les examens se déroulent dans les locaux de l'Université de Bordeaux sur le site de Carreire pour les étudiants résidant en France métropolitaine, ils seront délocalisés selon les modalités qui leur seront indiquées ultérieurement pour les autres étudiants.

Le jury, présidé par le responsable du diplôme comprend deux enseignants de rang A et un enseignant de rang B.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis les candidats doivent obtenir la moyenne générale, toute note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve écrite de l'examen final est éliminatoire.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement peut être autorisé par décision du Président du jury.

Le bénéfice des notes obtenues aux épreuves pratiques peut être conservé au titre de l'année universitaire suivante moyennant l'inscription et l'acquittement de droits complets.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 29/06/2010
C.A. du 08/07/2010

Modification :

Modifications :

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 05/06/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Suspension en 2022-2023 (1 an) :

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 17/05/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022

Modifications :

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 23/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 9)

Modification (tarifs) :

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 29/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 10)